

Administration générale

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Secrétariat général

Direction des ressources humaines

Arrêté du 30 novembre 2011 fixant la répartition des sièges des représentants du personnel entre les organisations syndicales au sein du comité technique de l'Institut français des sciences et technologies des transports, de l'aménagement et des réseaux

NOR : DEVK1131190A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

La ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement et le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche,

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État ;

Vu l'arrêté du 28 juillet 2011 portant création du comité technique de l'Institut français des sciences et technologies des transports, de l'aménagement et des réseaux ;

Vu les résultats de la consultation des personnels l'Institut français des sciences et technologies des transports, de l'aménagement et des réseaux du 20 octobre 2011,

Arrêtent :

Article 1^{er}

Le nombre de sièges de représentants titulaires attribués aux organisations syndicales représentatives des personnels est fixé, pour l'Institut français des sciences et technologies des transports, de l'aménagement et des réseaux (IFSTTAR), comme indiqué dans le tableau figurant ci-après :

EPA	CGT	FO	CFDT	UNSA	SUD
IFSTTAR	3	1	3	1	2

Article 2

Les représentants titulaires et suppléants des personnels au sein du comité technique de l'Institut français des sciences et technologies des transports, de l'aménagement et des réseaux désignés sont élus pour une période de quatre ans.

Article 3

La directrice générale de l'Institut français des sciences et technologies des transports, de l'aménagement et des réseaux est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement.

Fait le 30 novembre 2011.

Pour la ministre de l'écologie,
du développement durable,
des transports et du logement et par délégation :
La directrice des ressources humaines,
H. EYSSARTIER

Pour le ministre de l'enseignement supérieur
et de la recherche et par délégation :
La directrice générale des ressources humaines,
J. THÉOPHILE